

Carte 4 : Répartition spatiale des mâles chanteurs de Rite des genres sur Saint Etienne de Montluc / Concorde en 1994 (recensement du 23 mai)

- ★ mâle localisé avec précision
- mâle localisé à 100 m. près



ETUDE DU RÔLE DES GENÊTS (*Crex crex*) SUR LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Programme LIFE-NATURE

par Christophe JOLIVET,
avec la collaboration de Pierre GURLIAT

INTRODUCTION

Le Rôle des genêts, espèce en déclin nichant exclusivement dans les prairies humides de fauche, appartient à la liste des espèces prioritaires pour la mise en place de programmes de conservation à l'échelle de l'Union Européenne.

S'inscrivant dans ce cadre, l'opération Life-Nature Rôle des genêts présente comme objectif d'agir afin de maintenir les populations existantes, dans les trois pays accueillant la majeure partie de la population de ce Rallidé en période de reproduction: la France, l'Irlande et le Royaume-Uni.

Expérimental, ce programme se déroule, en France, sur cinq sites prioritaires. La rive nord de l'estuaire de la Loire, dans le département de la Loire-Atlantique, constitue l'un des sites retenus. D'une durée prévue pour trois années (1994 à 1996 incluses), la réalisation de cette opération agri-environnementale pilote est placée sous la responsabilité de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Loire-Atlantique.

Ce document constitue le rapport d'exécution de la première année d'application du programme sur l'estuaire de la Loire. Pour cette raison, il ne se compose pas uniquement de l'état d'avancement des travaux réalisés en 1994. Il comporte également la description du secteur retenu et la présentation de l'agriculture locale.

1) DESCRIPTION GENERALE DU SECTEUR

Situé sur la rive nord de l'estuaire de la Loire (cf carte 1) et aménagé par les moines de Buzay, dès les 11^{ème} et 12^{ème} siècle, le secteur de Saint-Etienne-de-Montluc / Couëron se compose de prairies humides inondables, exploitées de façon relativement extensive, en fauche et en pâturage. Les parcelles sont séparées par un réseau extrêmement dense de fossés, se jetant dans des étiers, se déversant eux-mêmes en Loire (cf carte 2). Les haies de Frênes et la végétation constituée d'hélophytes le long des fossés confèrent à ce marais un aspect typique, original. La topographie varie très peu sur l'ensemble de ces prairies humides: de 2 m NGF pour les secteurs les plus bas (Vallée de la Musse), le sol atteint 3 m NGF sur les points les plus hauts, au pied du coteau et le long de la Loire. Ces variations topographiques infimes mais progressives constituent le paramètre déterminant des modes d'exploitation des prairies humides ligériennes de Saint-Etienne-de-Montluc / Couëron. Les exploitants agricoles locaux distinguent d'ailleurs les terres en fonction de leur degré d'humidité: prés mésophiles, appelés îles, en bordure du fleuve, prairies méso-hygrophiles situées un peu plus bas et marais dans les parties les plus déprimées (groupements végétaux à *Phalaris arundinacea* et *Scirpus sp.*). A cette mosaïque de prairies permanentes, s'ajoutent les prés-marais, notion recouvrant une définition vague. Toutefois, le terme de "vallée" correspond -peu ou prou- aux secteurs de prés-marais. La diversité topographique apparaît donc d'une importance capitale ici et marque considérablement le paysage, au travers de la physionomie de la végétation d'une part, et des modes de conduite agricole des parcelles d'autre part. Il apparaît donc fondamental de garder à l'esprit ces variations subtiles du degré d'humidité des sols. En outre, intervient la gestion hydraulique du marais, qui s'effectue au moyen de trois écluses: les ouvrages de la Rivière, du Dareau et de Vair. Ceux-ci permettent aux différents syndicats de marais de contrôler le retrait des eaux lors de fortes pluies, la submersion de certaines parcelles lors des fortes marées...

2) PRESENTATION DE L'AGRICULTURE SUR LE SECTEUR RETENU

La DATAR et la SEGESA ont publié en mars 1993 une "typologie socio-économique des cantons français" réalisée au moyen d'une analyse multivariée portant sur 25 critères. Les résultats de ce travail classent le canton de Saint-Etienne-de-Montluc dans le groupe n° 7, celui des cantons en développement résidentiel. "L'agriculture ne fait pas preuve ici d'un dynamisme particulier, comme en témoignent la faiblesse des perspectives de reprise des exploitations et le pourcentage élevé de SAU sans successeur déclaré" (p.17). Plus précisément, à l'échelle communale, les Recensements Généraux de l'Agriculture mettent en exergue une diminution de 40% du nombre de chefs d'exploitation à Saint-Etienne-de-Montluc, sur la période 1970-1988. De surcroît, en 1988, 57% des chefs d'exploitation de la commune sont âgés d'au moins 55 ans. **L'agriculture sur les prairies inondables, aux fortes contraintes de mise en valeur, apparaît donc extrêmement fragile.** Cette remarque prend toute son importance pour le Râle dans la mesure où l'espèce est étroitement liée au maintien des pratiques agricoles existantes. Une régression marquée du nombre d'agriculteurs peut conduire d'une part à l'abandon de l'exploitation des parcelles les plus contraignantes, ce qui provoque le développement de la friche (Frênes, Saules...) non favorable à la reproduction du Râle. D'autre part, des exploitants moins nombreux peuvent regrouper plus facilement leurs terres et créer ainsi des îlots plus vastes. Ceci peut conduire à des modifications du paysage,

consécutives à une relative intensification des pratiques (arrachage de haies, suppression de fossés). Le Râle trouve des conditions de reproduction de moindre qualité. Le maintien de l'espèce suppose donc le maintien de l'agriculture actuellement existante. C'est en ce sens que le Râle des genêts constitue un indicateur écologique très fiable.

3) BILAN "ETUDES"

3.1) Recensement des mâles chanteurs

Depuis 1983, cette espèce fait l'objet de décomptes nationaux (1983/1984 et 1991/1992, cf tableau 1) et, également, de suivis réguliers de la part des ornithologues locaux. Actuellement, en Loire-Atlantique, ce Rallidé se localise strictement dans la Vallée de la Loire, d'une part en amont de NANTES et d'autre part, dans la zone estuarienne. En 1984, l'effectif de mâles chanteurs atteignait 350 - 550 oiseaux (GURLIAT, 1992), alors qu'en 1992, environ 150 mâles chanteurs sont dénombrés. La diminution d'effectif apparaît donc considérable, de l'ordre de 70% en 8 années!

	1984	1991	1992	1994
<i>Loire en amont de Nantes</i>	80-100	28	36	35?
<i>Loire en aval de Nantes, rive sud</i>	30-50	10	13	10?
<i>Loire en aval de Nantes, rive nord</i>	200-450	43-52	92-111	au moins 52-53
<i>Vilaine</i>	3	0	0	0
<i>Grand-Lieu</i>	?	0	0	0
<i>Total</i>	350-550	79-88	140-159	

Tableau 1: Evolution du nombre de mâles chanteurs de Râles des genêts sur les secteurs favorables en Loire-Atlantique (période 1984 - 1994).

En 1994, un nouveau comptage départemental a été entrepris. Malheureusement, 30% de la surface n'a pas été prospectée par rapport à 1992. Parmi ces sites, figurent l'un des secteurs de la rive nord de l'estuaire où 11 à 15 mâles chanteurs avaient été recensés en 1992.

Les comptages effectués par l'un de nous (Pierre GURLIAT) depuis 1986 sur un territoire-échantillon mettent en évidence les fortes fluctuations interannuelles du nombre de mâles chanteurs (cf tableau 2).

année	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
nombre de prospections en mai	1	3	3	4	2	4	3	4	3
nombre de prospections en juin	2	2	2	4	3	1	1	1	0
date de la meilleure prospection	31/05	6/06	24/05	8-9/06	9/06	24/05	6/06	28/05	23/05
nombre de Râles à la meilleure prospection	20	23	30	25	21	10	25	26	18

Tableau 2: Suivis annuels du Râle des genêts (Saint-Etienne-de-Montluc), méthode IKA, 11 points d'écoute.

Le résultat obtenu en 1994 se situe en-dessous de la moyenne (égale à 22 oiseaux à la meilleure prospection). Il s'est donc produit une diminution de 28% de l'effectif par rapport à 1992. Toutefois, le résultat 1991 sur ce secteur-échantillon apparaissait encore bien plus faible.

3.1.1) Périmètre général

A l'intérieur du département, les décomptes se révèlent fort différents selon les secteurs (cf tableau 1): ainsi, 76% de l'effectif de mâles chanteurs se localisent sur les prairies bordant l'estuaire de la Loire, essentiellement sur la rive nord. Sur ce secteur, les recensements attestent l'importance de la zone de Saint-Etienne-de-Montluc à Couëron pour l'espèce (cf tableau 3) puisque 60 à 70 mâles chanteurs s'y concentrent en 1992, ce qui représente 40% de l'effectif départemental! Simultanément, les densités atteignent des valeurs conséquentes sur cette zone, avec une moyenne de 2,5 mâles chanteurs aux 100 ha. de prairies inondables en 1994.

	1991	1992	1994
<i>de Basse-Indre à Couëron</i>	0	4	3-4
<i>de Couëron à Saint-Etienne-de-Montluc (Bosse en Gicquelais comprise)</i>	26-33	60-70	37
<i>de Saint-Etienne-de-Montluc à Cordemais (Bosse en Gicquelais non comprise)</i>	5-7	7-10	10
<i>de Cordemais à Lavau</i>	10	11-15	?
<i>de Lavau à Donges</i>	2	10-13	2
<i>Total</i>	<i>43-52</i>	<i>92-111</i>	<i>52-53</i>

Tableau 3: Evolution par zones de l'effectif de mâles chanteurs de Râles des genêts sur la rive nord de l'estuaire de la Loire (aval de Nantes, période 1991 - 1994).

En fonction de l'étude effectuée les années précédentes sur un territoire-échantillon situé sur Saint-Etienne-de-Montluc, le périmètre général a été choisi sur cette commune et couvre une surface équivalente à 1500 ha. (cf carte 3).

surface totale prospectée	1500 ha.
nombre de passage	1
dates extrêmes de recensement	23/05 - 29/05
heures extrêmes de recensement	23 h - 4 h
nombre total de mâles chanteurs	36

Caractéristiques du recensement des mâles chanteurs

Précisons que le passage a été effectué sur deux dates; le 23 mai, une prospection globale a été réalisée. Puis le 29 mai, une prospection sur le territoire-échantillon (environ 100 ha.) a permis de compléter les données.

La repasse n'a pas été utilisée pour réaliser les recensements. Une précision apparaît nécessaire quant à la localisation précise des mâles chanteurs: le dense réseau de haies sur le périmètre général ne permet pas toujours une localisation exacte de l'oiseau. Sur la carte 4, les flèches traduisent la localisation approximative des mâles chanteurs. La position des oiseaux est reportée directement sur une carte IGN au 1/25 000. Ajoutons, enfin, que les conditions climatiques, pas des plus favorables, ont influé sur les dates de recensement, concentrées, cette année, dans la dernière décade de mai. Cependant, sur le secteur-échantillon, les effectifs les plus élevés de Râles entendus se situent habituellement fin mai - début juin.

3.1.2) Périmètre expérimental pilote

En raison du rôle majeur joué pour l'accueil du Râle des genêts par les prairies humides de Saint-Etienne-de-Montluc à Couëron, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Loire-Atlantique a donc proposé de mettre en place, sur une partie de cette zone, le périmètre expérimental Life-Nature Râle des genêts (cf carte 3). Précisons que ce périmètre délimite une surface de 800 ha. dont 500 ont véritablement été suivis dans le cadre de ce travail. En raison de la concentration des travaux de fenaison sur une courte période (du 15 juin au 10 juillet) et du faible nombre d'observateurs (un seul!), le tiers occidental du périmètre, beaucoup moins riche en Râles des genêts, a été écarté pour l'année 1994.

surface concernée (ha.)	800
surface suivie en 1994 (ha.)	500
nombre de mâles chanteurs présents	18
% de l'ensemble de la population recensée sur le périmètre général	50

Tableau 4: périmètre pilote sélectionné - caractéristiques biologiques

Le périmètre expérimental pilote couvre la moitié de la surface du périmètre général, dans la mesure où au maximum 80 ha. seront contractualisés avec les exploitants agricoles. Afin de ne pas disperser l'effort, il importait de limiter la surface de ce périmètre pilote.

3.2) Occupation du sol

L'occupation du sol sur le secteur expérimental retenu correspond à une seule affectation: la prairie permanente. Il convient bien sûr d'effectuer des distinctions entre les

différents modes d'utilisation des parcelles: certaines sont pâturées, d'autres fauchées, avec pâturage du regain (*cf* carte 5). Enfin, une troisième catégorie, ne figurant pas sur la carte n° 5, concerne les prairies fauchées plus tardivement, parce qu'elles ont été soumises à un déprimage (mise à l'herbe des animaux au printemps). Le tableau 5 résume la répartition des parcelles entre les différentes affectations.

	surface totale (ha.)	surface relative % / 500 ha. étudiés
surface totale du périmètre pilote	800	
surface totale suivie dans le périmètre pilote	500	100
prairies de fauche	390	78
prairies pâturées	105	21
autres milieux (fossés, peupleraies, marécages)	5	1
ensemble des milieux potentiellement favorables	495	99
cultures	0	0

Tableau 5: Occupation du sol sur la partie suivie en 1994 du périmètre pilote

Il s'agit donc d'un milieu très favorable au Râle des genêts, constitué de parcelles généralement de faible taille (de l'ordre de l'ha. ou un peu moins), séparées par un dense réseau de fossés. L'effet de bordure pour l'espèce (refuge au pied des haies, dans les formations d'hélophytes) apparaît très développé et représente un élément primordial dans l'habitat du râle.

3.3) Les travaux de fenaison

3.3.1) Chronologie

La carte 6 fait clairement apparaître l'évolution de la fauche en 1994, sur le secteur étudié: les fauches précoces, se situent essentiellement au sud du canal de ceinture, qui sépare la Vallée de la Musse, plus humide, de la Grande Vallée, aux sols plus hauts. La situation se montre toutefois plus confuse pour les dates de fauche intermédiaires. En effet, pendant la période du 21 juin au 29 juin, les agriculteurs fauchent des parcelles se situant aussi bien au nord qu'au sud du Canal de ceinture. Le temps exceptionnellement chaud et ensoleillé de la dernière décade de juin a incité certains exploitants à entreprendre la fenaison, même dans les zones basses. Le tableau ci-après relativise néanmoins la rapidité de la fenaison sur la Vallée de la Musse en la comparant à l'ensemble du secteur étudié.

date	14/06	21/06	27/06	29/06	05/07	08/07	après 08/07
<i>Ensemble du secteur: surface fauchée cumulée (ha.)</i>	29,5	116,1	176,2	218,0	300,7	312,0	350,5
<i>Ensemble du secteur: % de la surface totale de prairies de fauche</i>	8,5	33	50	62	86	89	100
<i>Vallée de la Musse: surface fauchée cumulée (ha.)</i>	0	13,2	37,8	55,8	97,3	98,0	126,9
<i>Vallée de la Musse: % de la surface totale de prairies de fauche</i>	0	10	28	41	72	72	94

Tableau 6: chronologie de la fenaison (en surface cumulée et en %) sur l'ensemble du secteur étudié et sur la Vallée de la Musse.

Il ressort de ce tableau que la fauche a eu lieu légèrement plus tard sur la Vallée de la Musse, environ 5 jours. Ce phénomène provient -malgré la forte chaleur- de l'humidité de ce secteur, toujours fauché en dernier.

D'une manière générale, les travaux de fenaison se sont concentrés dans le temps, sur une période allant du 13 juin au 10 juillet. 50% de la superficie de prairies de fauche du secteur étaient coupés au 27 juin et presque les deux-tiers au 29 juin! Dans ces conditions, la survie du Râle des genêts dans le secteur apparaît compromise à moyen terme puisque des études ont montré que l'espèce ne se maintient qu'à condition qu'au moins 35% des prairies ne soient pas fauchées avant le 15 juillet.

3.3.2) Moyen d'intervention et matériel utilisé

Tous les agriculteurs contactés durant ce travail utilisent le même type de faucheuse: un engin rotatif à quatre, cinq ou six assiettes, qui peut couper de 1,80 m à plus de 2,50 m de largeur. La durée d'une fauche fluctue considérablement selon l'agriculteur, la forme de la parcelle ainsi que la qualité et la densité du couvert végétal. Les prairies de la Vallée de la Musse se montrent bien plus contraignantes lors de la fauche que les prés mésophiles situés au sud du Canal de ceinture. Les *Phalaris arundinacea*, les *Scirpus sp.* forment en effet des couverts denses, qui bourrent la faucheuse et ralentissent par conséquent la fenaison. La durée de l'intervention dans la parcelle peut parfois atteindre 1h30 pour un ha.! En revanche, les prés mésophiles permettent en général une plus grande vitesse de fauche: 1 heure par ha..

Pour les familles de Râle des genêts, la rapidité de fauche présente une importance considérable. En effet, plus la vitesse est élevée, plus forts sont les risques de destruction des familles (les jeunes n'ont pas le temps de s'enfuir). En l'état actuel des recherches sur le secteur de Saint-Etienne-de-Montluc, les vitesses de fauche restent de l'ordre de 1 h. par ha.

3.3.3) Mode de fauche

Tous les agriculteurs rencontrés lors du travail de terrain effectuent leurs fauches en réalisant des planches: ils font plusieurs tours d'ouverture, autour de la parcelle (jusqu'à dix) et ils divisent ensuite le terrain en deux ou trois planches, de tailles variables. Puis, chaque planche est fauchée de la périphérie vers le centre. Cette méthode classique multiplie d'ailleurs les risques de destruction des Râles lors des fauches, dans la mesure où chaque planche, exploitée de la périphérie vers le centre, se comporte comme une parcelle à part entière.

3.4) Chronologie de reproduction du Râle des genêts - Suivi des fauches

Le tableau 7 montre les caractéristiques de ce suivi:

	périmètre pilote	hors périmètre pilote
surface suivie pendant les fauches (ha.)	26	0
surface ratissée après les fauches (ha.)	13	0
nombre d'exploitants concernés	8	0
nombre d'observateurs	1	0
nombre de journées d'observation	8	0
nombre minimum d'adultes de Râle	1	0
nombre minimum de poussins de Râle	8	0
nombre de nids trouvés	0	0
nombre de poussins signalés par les agriculteurs	2	1
nombre de nichées trouvées	4	1

Tableau 7: Caractéristiques du suivi

La fenaison a débuté le 10-13 juin sur les parties les plus hautes et s'est terminée vers le 10 juillet. Néanmoins certaines parcelles, isolées, ne seront pas fauchées avant le 18 juillet. Durant cette période, des recherches ont été effectuées dans 13 parcelles d'exploitation qui représentent une surface de 26 ha., réparties principalement en deux blocs: l'un au sud de la "Rivière", l'autre à l'ouest immédiat du Canal du Clairon (cf carte 7). Quelques parcelles isolées (n° 3, 7 et 9) ont également fait l'objet de suivis durant et après la fauche, en raison de la physionomie du couvert végétal, fort différente des autres parcelles (marais à *Phalaris arundinacea*, très dense).

Trois remarques peuvent être effectuées:

1) la découverte de quatre nichées

a) au moins trois juvéniles de 5 à 7 jours le 27 juin. Elle a probablement été observée de nouveau le 5 juillet (3 à 4 juv. âgés de 12 - 15 jours dans une prairie contiguë).

b) 2 juv. d'environ 10 jours le 29 juin

c) 2 juv. d'environ 15 jours le 30 juin

d) 1 juv. de 20 - 25 jours le 05 juillet

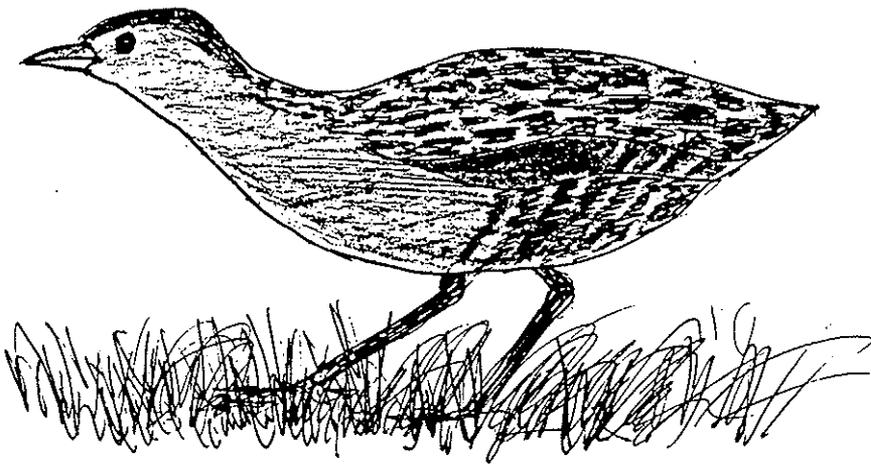
En première analyse, il ressort de ces quelques éléments une forte disparité dans l'âge des jeunes. Toutefois, si l'on remonte à l'éclosion à partir de l'âge estimé, on obtient les dates suivantes:

a) 20 - 22 juin

b) 19 juin

c) 15 juin

d) 10 - 15 juin.



Ainsi, l'essentiel des poussins observés sont nés aux environs du 15 - 20 juin. A titre d'information, un agriculteur de Saint-Etienne-de-Montluc, exploitant également des prairies humides sur la commune de Bouée (cf carte 1) a tué le 30 juin, lors d'une fauche, un Râle des genêts. Après examen, il s'est révélé que cet oiseau était un jeune de l'année âgé de 20 - 25 jours: la date d'éclosion se situe donc entre le 05 et le 10 juin, soit légèrement plus tôt que sur le périmètre pilote. Ces dates d'éclosion apparaissent relativement tardives: les exploitants agricoles ont d'ailleurs remarqué une nette différence par rapport aux années passées. Le nombre de jeunes vu cette année "à courir dans les sillons d'herbe coupée" se montre beaucoup moins élevé en 1994 que les années précédentes. Ce phénomène peut provenir des conditions atmosphériques:

- d'une part la faible croissance de l'herbe, retardée par le printemps froid et humide, a pu reculer l'installation des femelles, donc la date d'éclosion.

- d'autre part, les fauches ont eu lieu -paradoxalement- plus tôt cette année (8 jours d'avance pour celles qui se sont déroulées jusqu'à fin juin), en raison de la forte chaleur qui s'est installée à partir du 12 juin. Il est probable qu'une installation retardée des femelles et des opérations de fenaison plus précoces aient induit une destruction de nichées encore très jeunes, ou, même, de nids. Toutefois, ce point reste à relativiser puisqu'aucun cadavre, ni trace de nid (oeufs broyés...) n'a été découvert pendant les prospections conduites après les fauches. Il est vrai que la recherche ne s'est pas montrée exhaustive, en raison du travail que représente l'inspection systématique des raies d'herbe coupée.

2) La levée d'un oiseau de taille adulte

Cette observation ne s'est produite qu'une seule fois: le 29 juin, l'oiseau s'est envolé au quatrième tour de fauche de la deuxième planche puis s'est envolé de nouveau au troisième tour de coupe de la troisième planche. En dépit de cette observation, les recherches effectuées n'ont apporté aucun indice quant à la présence d'un éventuel nid, ou d'une nichée. Précisons que le Râle des genêts levé pendant la fenaison se rattache à la catégorie des oiseaux "de taille adulte", sans possibilité de savoir s'il s'agit d'un jeune de l'année ou d'un adulte de plus d'un an. L'oiseau s'est dissimulé dans la végétation de bordure du fossé, constituée d'hélophytes denses (*Phalaris arundinacea* principalement).

Le bilan des effets des opérations de suivi de fauche sur les Râles des genêts est présenté dans le tableau 8.

	échappés	sauvés	tués	total
nombre minimum d'adultes	1	0	0	1
nombre minimum de poussins	3	5	0	8
nombre de nids	0	0	0	0

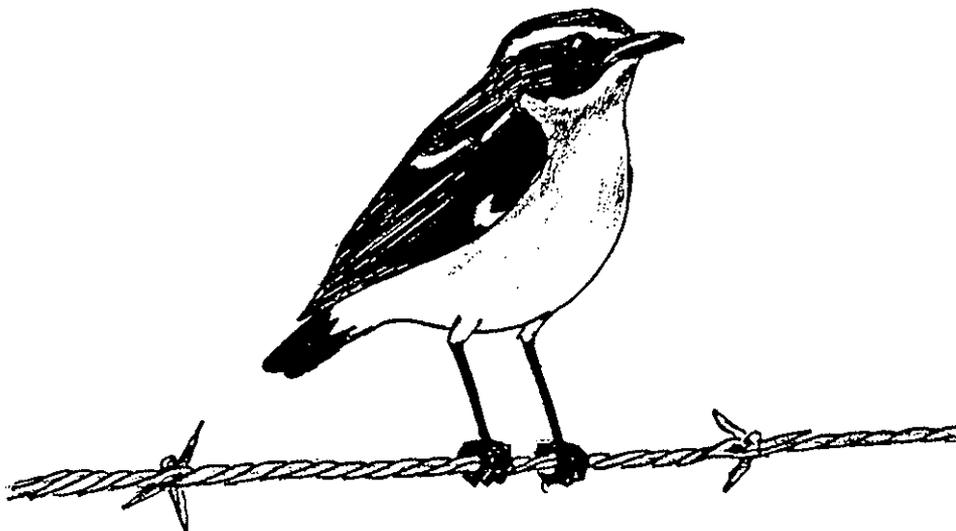
Tableau 8: Bilan des effets des opérations de suivi de fauche sur les Râles des genêts

Il apparaît important de préciser que certaines prairies suivies ayant donné lieu à des observations de juvéniles ne se trouvaient pas dans un rayon de 250 m. autour de l'emplacement d'un mâle chanteur à la fin mai.

Précisons également que la recherche de cadavres de jeunes et de restes de nids après la fauche sur une surface totale de 13 ha. n'a apporté aucun élément quant à l'impact des fauches sur la survie des jeunes. Cependant, il est *quasi* certain que les cinq jeunes considérés comme sauvés dans le tableau 8 auraient été tués par la faucheuse, sans cette intervention.

3) La découverte de deux cadavres de Râles des genêts adultes

Deux cadavres d'adultes ont été découverts sur le périmètre pilote, en dehors des opérations de fauche: le premier, le 5 juillet, était accroché par une aile à une clôture de fil de fer barbelé. Le deuxième a été observé le 9 juillet, sur la bordure enherbée d'un chemin bitumé. Le cadavre était sans tête, complètement desséché. Sa présence à cet endroit demeure inexpiquée (prédation?..).



3.5) Conclusions et recommandations

En raison du faible nombre de nichées découvertes, et ce malgré une densité de chanteurs égale sur le périmètre général à 2,5 oiseaux/100 ha., la première conclusion à tirer des actions entreprises en 1994 concerne le manque d'observateurs sur le terrain, lors des suivis de fauche. Il apparaît primordial pour 1995 de créer une équipe Life-Nature Rôle des genêts sur le secteur de Saint-Etienne-de-Montluc / Couëron. A ce titre, un stagiaire BTS "Gestion et Protection de la Nature" sera accueilli par la LPO Loire-Atlantique en 1995.

Les conditions météorologiques exceptionnelles (printemps froid et humide et temps très chaud du 10 au 30 juin) font de 1994 une année que l'on peut difficilement considérer comme référence pour les dates de fauche jusqu'à fin juin (8 jours d'avance). Les femelles de Rôle ont également pu s'installer plus tard, suite au un degré d'humidité trop élevé des prairies.

Les dates d'éclosion, comprises entre le 15 et le 20 juin, laissent entrevoir une forte vulnérabilité des poussins de la première nichée, au moins jusqu'à leur vingtième jour, soit jusqu'au 10 juillet. Or, à cette époque, au moins 86% des prairies étaient fauchées en 1994. A long terme, la population ne peut pas se maintenir, si l'on se réfère à J. BROYER, qui indique qu'au moins 35% de la surface prairiale ne doit pas être fauchée au 15 juillet pour atteindre l'objectif de conservation.

Le recul important des dates de fauche constitue le meilleur moyen d'assurer le maintien des populations de Rôles, dans la mesure où l'on permet aux jeunes d'une éventuelle deuxième nichée de survivre. Toutefois, ce recul de la date de fauche peut entraîner une diminution de la valeur fourragère de l'herbe, ce qui peut induire des conséquences pour les agriculteurs locaux (perte de revenus). Afin de vérifier les conséquences du recul de la date de fauche sur la valeur nutritive du fourrage, des analyses chimiques seront effectuées en juin et juillet 1995.

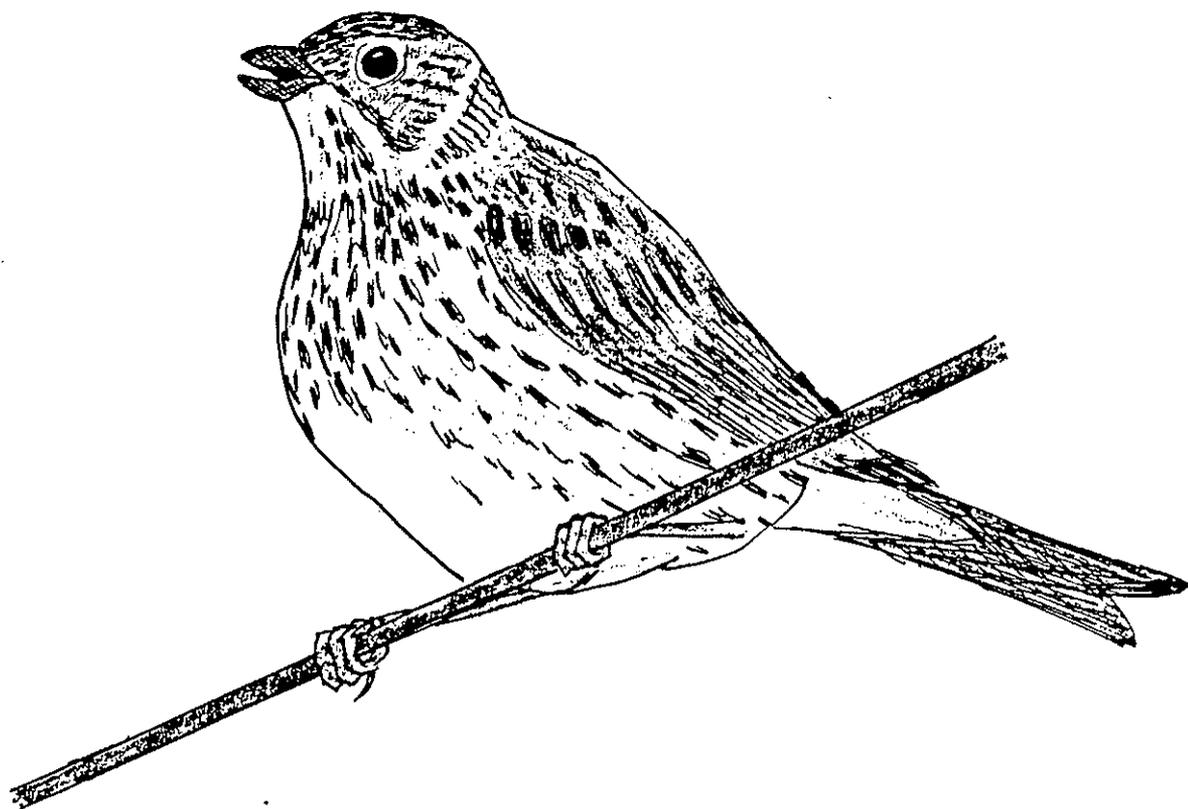
Comme le Life-Nature doit se poursuivre par une Opération Locale, il faut indiquer que les contrats dans le cadre d'une telle mesure agri-environnementale sont souvent au nombre de trois (deux contrats de base et un contrat fort). Or, les contrats forts qui apparaîtront ici spécifiques à la conservation du Rôle des genêts, couvrent en général une surface faible, de l'ordre de 200 - 300 ha.: d'où l'idée de proposer, sur des zones sensibles (présence de Rôles des genêts), des contrats de base avec problématique Rôle des genêts. C'est pourquoi il importe d'expérimenter -outre le recul des dates de fauche- des pratiques agricoles avec des reculs de fenaison moindres, qui permettent de proposer d'autres types de contraintes pour le même niveau d'aide financière.

Les techniques de fauche "sympa" préconisées peuvent se montrer favorables aux familles de Rôles mais ce point reste à vérifier en 1995 et 1996. La mise en place de bandes non fauchées, en bordure de prairies peut constituer un refuge pour les Rôles qui échappent aux faucheuses. Le paramètre "prédation par les Corvidés" peut ainsi être diminué. Ces bandes non fauchées auraient pour rôle d'augmenter l'effet protecteur des bordures pour l'espèce, en augmentant la diversité paysagère du milieu après les fauches, c'est-à-dire à partir du début de juillet.

La vitesse de fauche peut jouer un rôle dans la préservation des familles. Un contrat sera fondé sur ce paramètre en 1995. Dans le cas où il serait efficace, il permettra de formuler des recommandations à intégrer dans des contrats plus complets.

L'année 1995 correspond à une année-test, auprès des exploitants, de quatre éléments pouvant assurer la conservation du Râle des genêts: la faisabilité des fauches "sympa", le recul des dates de fauche, le maintien de bandes d'herbe-refuges, la réduction de la vitesse de fauche. Si, parmi les contrats annuels proposés, certains ne remportent pas l'adhésion des agriculteurs, il ne seront pas reconduits en 1996 et seront remplacés par d'autres propositions.

Nous profitons de cet article pour lancer un appel à tous les bénévoles qui souhaitent observer des Râles des genêts et la remarquable avifaune des prairies humides du Val de Loire: le suivi des fauches recommence en 1995, à partir du 10 juin et est prévu jusqu'au 20 - 25 juillet. Plus nous serons nombreux, meilleurs seront les résultats! Cela va sans dire qu'en plus de se faire plaisir en observant de très près de jeunes Râles, on participe directement à la protection de l'espèce. Alors, comptant sur vous, nous vous disons à bientôt! (Vous pouvez nous contacter au 51 82 02 97, 21 allée Baco, 44 000 Nantes).



INDEX DES SIGLES

DATAR: Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
NGF: Nivellement Général de la France
SAU: Surface Agricole Utile
SEGESA: Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROYER J. 1986 "Le Rôle des genêts en France" UNAO/CORA

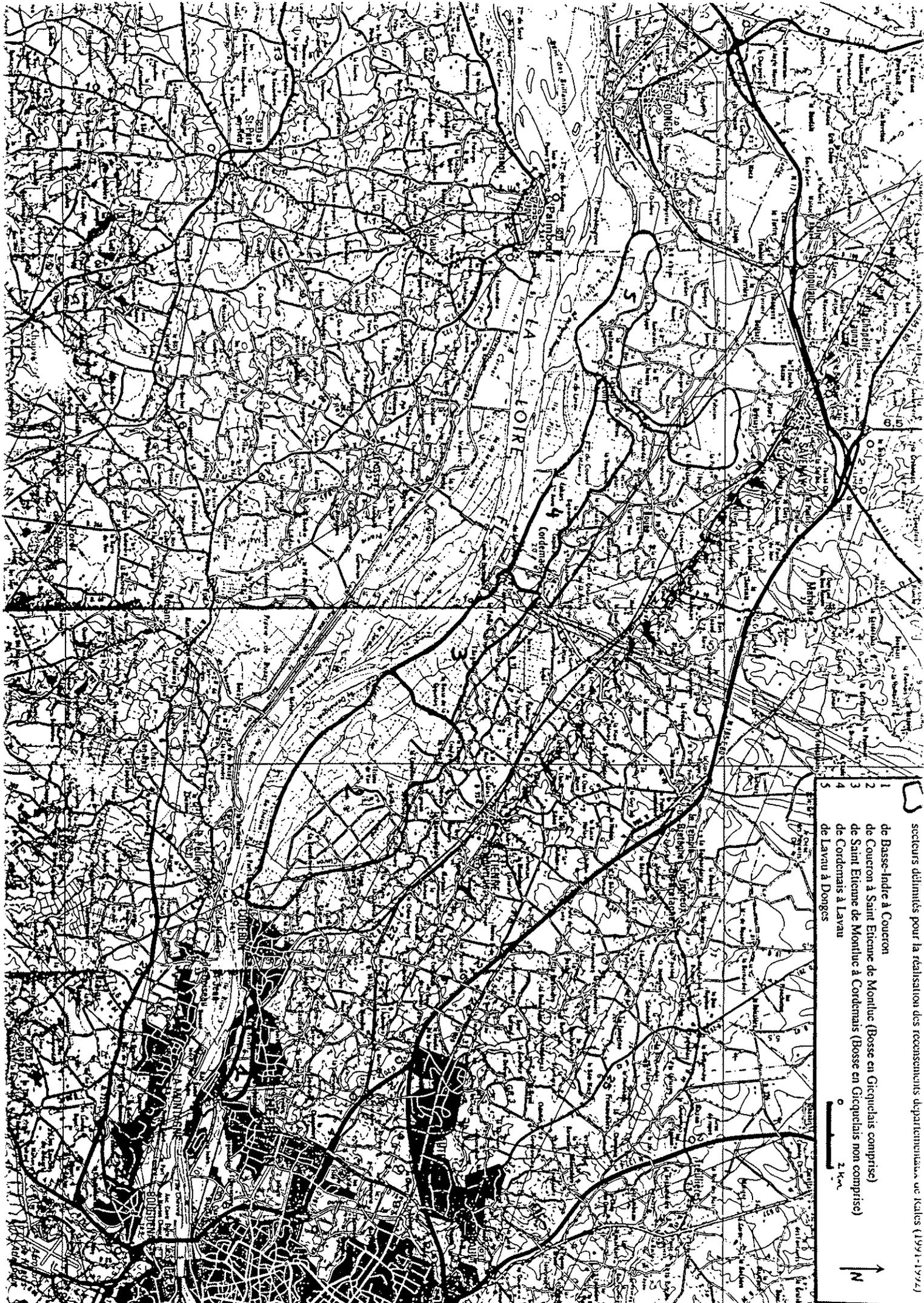
DATAR/SEGESA 1993 "Essai de typologie socio-économique des cantons français" Paris, 18 pages.

Groupe Ornithologique de Loire-Atlantique, 1993
"Les oiseaux de Loire-Atlantique du dix-neuvième siècle à nos jours", page 110

GURLIAT Pierre, 1985 "L'enquête Rôle des genêts en Loire-Atlantique" p.45 - 54

IGN, 1989 Cartes au 1/25 000 n° 1123 est et 1223 ouest

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, 1990
"Recensements généraux de l'agriculture: 1970, 1979 et 1988"

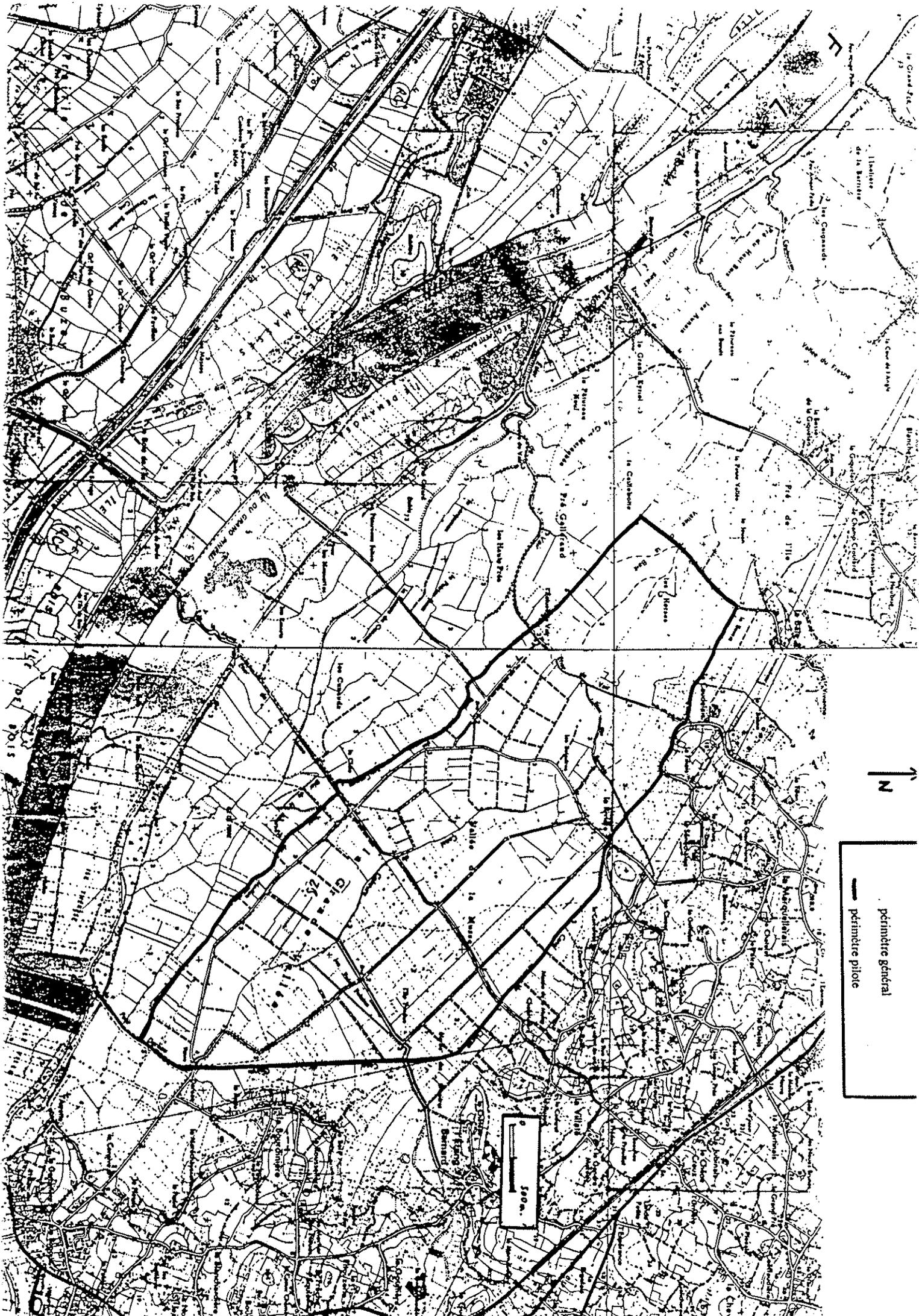


secteurs délimités pour la réalisation des recensements départementaux de 1991-1992

- 1 de Basse-Indre à Coueron
- 2 de Coueron à Saint Etienne de Montluc (Bosse en Gicquelais comprise)
- 3 de Saint Etienne de Montluc à Cordemais (Bosse en Gicquelais non comprise)
- 4 de Cordemais à Lavanu
- 5 de Lavanu à Donges

0 2 Km

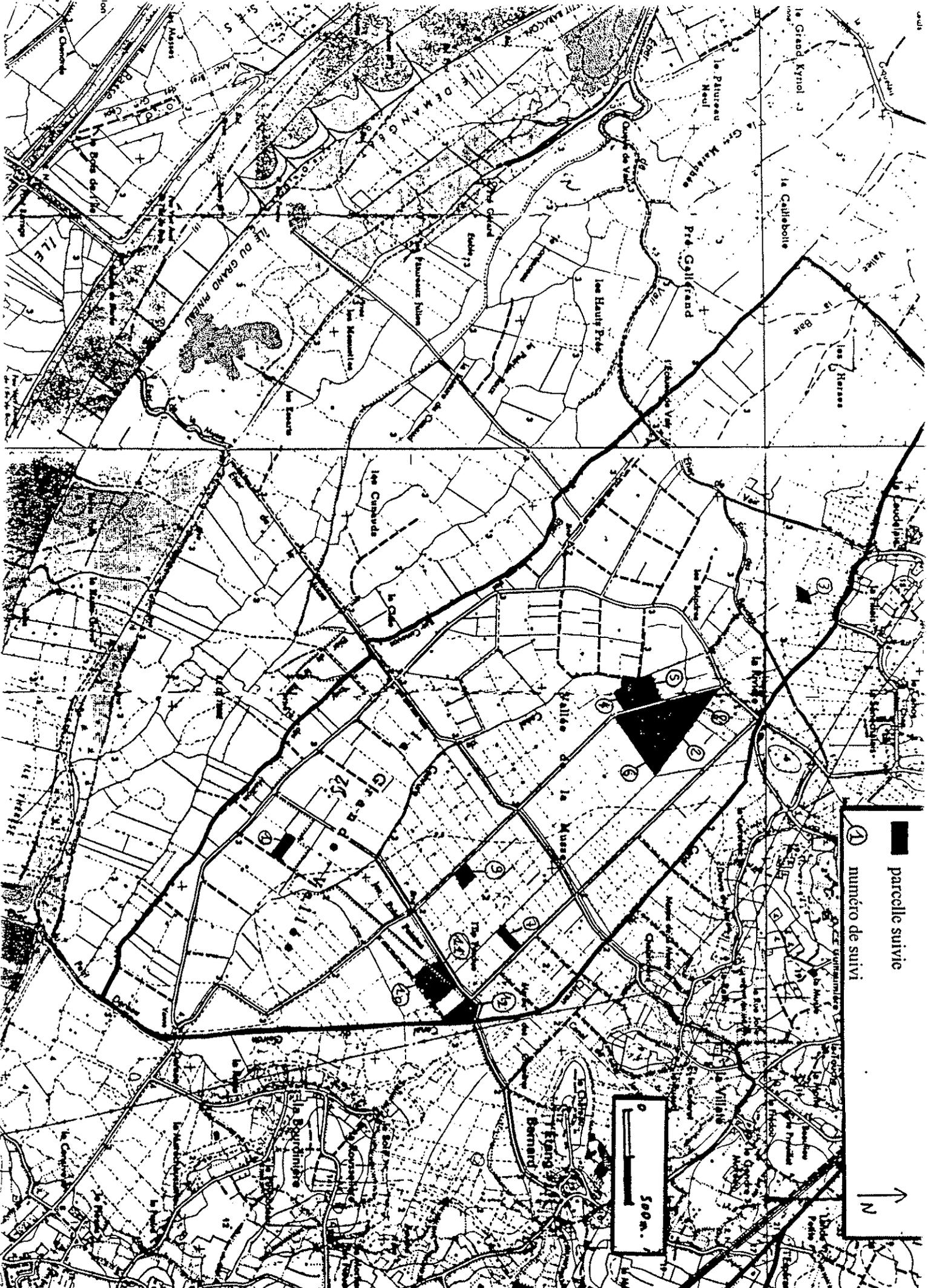
N



— périmètre général
— périmètre pilote

1000m

N



parcalle suivie

① numéro de suivi

500m



